

---

*ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC*

---

LE COMITE DE DIRECTION

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président,

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR  
L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE  
COUVERTE

Communication No C01/2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour donner suite aux demandes de la direction des écoles et de certains conseillers concernant la construction d'une piscine couverte à la place de l'agrandissement de la salle de gymnastique CTR 3, le Comité de Direction a pris l'initiative de mandater un bureau d'architectes pour étudier la faisabilité d'une telle implantation à proximité du site du collège de la Tour Rouge.

Le rapport de l'étude est annexé à cette communication, et nous tenons à préciser les points suivants :

- Les conditions de l'étude étaient d'envisager une piscine à proximité des écoles pour y dispenser des cours de natation au lieu de cours de gymnastique.
- Une autre condition était que la construction éventuelle de la piscine puisse être réalisée dans un laps de temps comparable à l'agrandissement de la salle de gym CTR 3.
- Le site de la Tronchenaz n'a pas été pris en compte dans cette étude, car il est évident qu'il serait possible d'y construire une piscine couverte de la taille étudiée, voire plus grande.
- L'étude démontre cependant qu'aucun lieu n'est adapté pour la construction de la piscine souhaitée. Soit les terrains sont trop petits, soit les contraintes du site ne permettent pas une construction dans un délai raisonnable.
- Il est également important de signaler que le coût de l'ouvrage est estimé à Fr. 9,5 millions, et que les frais d'exploitation annuels sont estimés à Fr. 950 000.-.

A la suite de cette étude, le Comité de Direction a décidé d'agrandir la salle de gym CTR 3. Le projet de piscine est donc momentanément abandonné concernant l'ASPIHL, mais pas définitivement pour le Haut Lac. En effet, la commune de Villeneuve participe à une étude de faisabilité pour la construction d'une piscine olympique couverte dans la région du Chablais. Cette étude est supervisée par la commission du Sport et des Loisirs de Chablais Région. Son objectif est non seulement d'étudier la faisabilité de la construction, mais également de proposer des clés de répartition pour la construction et l'exploitation. Les sites envisagés incluent notamment Aigle, Yverne, Vionnaz, Ollon et Villeneuve sur le terrain de la Tronchenaz.

---

## CONCLUSION

Le Comité de Direction vous soumet la présente communication et vous invite :

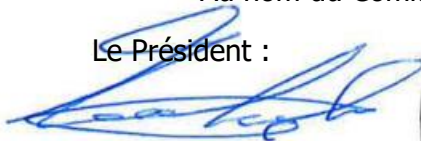
- à prendre acte de la communication No C01/2023 à propos de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une piscine couverte.

---

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Comité de la Direction de l'ASPIHL :

Le Président :



Marc-Olivier Narbel



La Secrétaire :

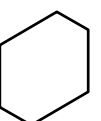


Evelyne Raymond

**Délégué du Comité de Direction** : Marcel Rechsteiner vice-Président

**Etude de faisabilité pour  
l'implantation d'une piscine  
couverte**

ASPIHL  
02.12.2022



## Introduction

L'étude présentée dans ce rapport a pour objectif de tester l'implantation d'une piscine couverte sur différents terrains communaux.

Notre interlocuteur principal pour cette étude a été M. Rechsteiner, Municipal et membre du CODIR de l'ASPIHL et M. Narbel président de l'ASPIHL.

L'étude s'est concentrée sur trois terrains:

- Le site "Sur la Tour Rouge" comprenant le périmètre de l'école existante et de la salle de gymnastique, soit les parcelles n° 351 et 509 ;
- Le site de la piscine extérieure, soit les parcelles n° 891 et 892;
- Le site "Les PLaines" comprenant le cimetière, soit les parcelles n° 1274 et 386.

La documentation prise en compte pour chaque site est présentée dans l'annexe II du présent rapport.

La première question soulevée par cette étude est liée au programme devant être considéré pour dimensionner convenablement la piscine. Deux options ont été considérées: une piscine "minimum" à usage uniquement scolaire et une piscine "minimum" répondant aux besoins scolaire tout en pouvant être ouverte au public et obtenir les subventions cantonales.

Pour ce second programme, nous avons étudié le résultat du concours pour la piscine de St-Prex. Cette étude nous a permis de définir trois typologies de piscines subventionnées compactes et de tester ces formes sur les terrains à étudier. Ces typologies sont présentées dans l'annexe I de ce rapport. Pour le premier nous avons considéré les besoins scolaires pour 76 classes dont 43 classes de 1 à 6P et procédé à un ratio de surfaces basé sur les formes "minimum subventionnées".

Chaque site fait l'objet d'une fiche documentant les possibilités d'implantations ainsi que les contraintes relevées. Nous n'avons retenu que les formes simples issues des typologies de l'annexe II pouvant être implantées sur les terrains considérés. Les éléments devant ou pouvant être détruits sont indiqués en jaune sur les dessins. De courts textes résument les observations relevées lors de l'étude. Celles qui limitent la faisabilité du projet sont indiquées en rouge.

Considérant la proximité de certains terrains avec les voies de chemin de fer, l'étude devrait être approfondie pour connaître plus précisément les contraintes précises liées aux CFF et au risque OPAM.

Une synthèse présente en fin de rapport, les conditions de faisabilité pour chaque terrain étudié ainsi que les études complémentaires nécessaires pour développer le projet.

Cette étude a été présentée aux conseil de l'ASPHIL le 2 décembre 2022.

## Programme

Deux options sont considérées: une piscine "minimum" à usage uniquement scolaire et une piscine "minimum" répondant aux besoins scolaire tout en pouvant être ouverte au public et obtenir les subventions cantonales.

### A. Construction d'une piscine scolaire

Pour ce premier programme, les normes consultées donnent peu d'indication sur le dimensionnement et le programme des locaux.

#### SEPS

Service de l'éducation physique et du sport :  
"se référer à la norme 301 Macolin"

#### OFSP0 Macolin

Norme 301 – Piscines – Principes de planification:

" Les piscines couvertes exclusivement réservées à l'usage scolaire sont déconseillées car ces établissements ne sont pas rentables"

Le dimensionnement de cette option est donc basé sur les besoins scolaires et un ratio des surfaces de l'option "subventionnée" présentée ci-dessous.

### B. Construction d'une piscine subventionnée

Conditions d'obtention des subventions auprès du Fond du sport Vaudois:

- avoir une longueur d'au minimum 25 mètres.
- disposer de 6 couloirs au minimum, ou 5 plus un bassin non nageurs.
- disposer en permanence de 2 lignes d'eau minimum pour le public.
- offrir au minimum un vestiaire hommes et un dames en plus des vestiaires scolaires.
- proposer un horaire d'ouverture en dehors de l'exploitation scolaire (min. 3 heures par jour).
- ouvrir le week-end.
- mettre l'infrastructure à disposition du sport associatif.
- être conforme aux directives de construction des fédérations sportives nationales.
- respecter les directives techniques et de sécurité.

#### Montant de la contribution

les taux suivants s'applique actuellement, calculés sur la partie sportive uniquement :

Constructions neuves :

- 25% jusqu'à un million
- 10% de 1'000'001 à 5'000'000
- 5% de 5'000'001 à 10'000'000
- 3% sur le solde

Le fond du sport vaudois précise que ces taux peuvent à tout moment être modifiés sur décision du conseil de fondation. Aucune contribution n'est allouée à l'exploitation.

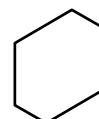
#### Estimation du coût de construction

Selon le projet réalisé de la Piscine de St Prex ( Etude en annexe) et selon le préavis de la commune de St-Prex n°01/02.2018:

Coût de construction : 9'500'000 .-

Coût d'exploitation: 550'000.- / an (personnel)

400'000.- / an (autres charges)



## Détermination des besoins scolaires

### Classes concernées actuellement

76 classes dont 43 classes de 1 à 6P

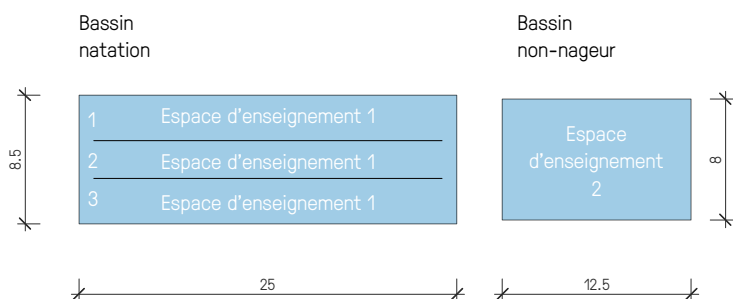
Norme Macolin 301:

1 espace d'enseignement permet d'accueillir entre 20 à 25 classes par semaine.

### Dimensionnement de la piscine scolaire minimale

5 couloirs + bassin non-nageurs

2 espaces d'enseignement

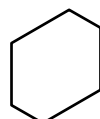


Capacité d'accueil: 40 à 50 classes  
par semaine  
dont 20 à 25 classes non-nageur

### Liste des locaux annexes (Norme macolin 301)

- entrée
- consignes
- hall
- cafétéria (*selon emplacement et type d'utilisation*)
- vestiaires-douches-wc écoles
- vestiaires-douches-wc publics
- vestiaire- wc maître nageur
- vestiaire PMR
- infirmerie
- wc public / PMR
- local concierge / nett
- stockage
- ascenseur
- local ventilation
- local produits chimiques
- poubelle
- technique piscine / chauffage

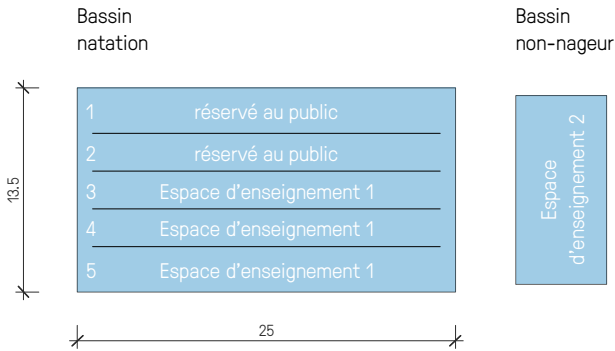
Estimation de surface: 850 m<sup>2</sup>



# Capacité d'accueil d'une piscine subventionnée minimum

## 5 couloirs + bassin non-nageurs

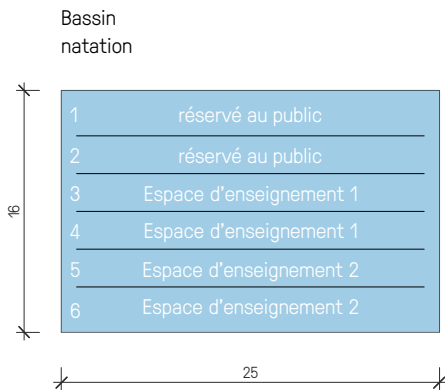
2 espaces d'enseignement



Capacité d'accueil: 40 à 50 classes par semaine  
dont 20 à 25 classes de non-nageurs

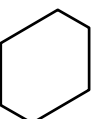
## 6 couloirs

2 espaces d'enseignement



Capacité d'accueil: 40 à 50 classes par semaine  
**Cette configuration n'est pas adaptée pour les élèves de 1 à 6P**

Exemples de dimensionnement: voir annexe I





## Etude des sites - piscine subventionnée

### Site n°1 - Sur la Tour Rouge

Parcelle n°351 - 9834 m<sup>2</sup>

Parcelle n°509 - 4740 m<sup>2</sup>

#### Parcelle n° 351 :

- Zone de construction d'utilité publique:

*Tout projet important de construction ou d'aménagement fera l'objet d'un plan partiel d'affectation.*

- Lrou art.36 limite à la route - 5m

#### Parcelle n° 509:

PQ Carroz devant

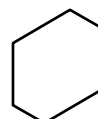
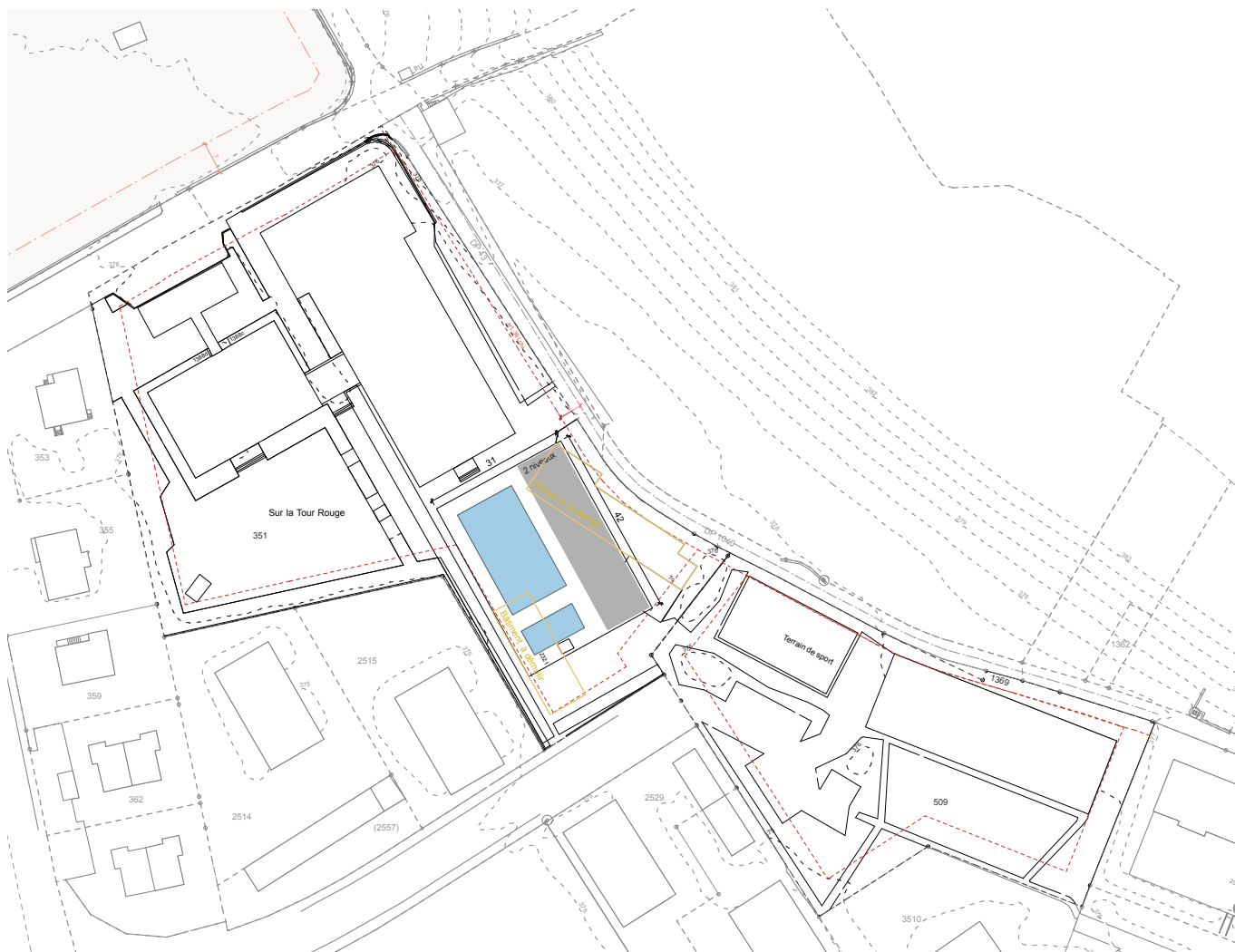
- Affectation: bâtiments et équipements scolaires

- Gabarit: altitude max. : 385.50m (~10m)

- Lrou art.36 limite à la route - 5m



- Terrain libre restant insuffisant. Préau est occupé par la nouvelle construction.



## Etude des sites - piscine minimum

### Site n°1 - Sur la Tour Rouge

Parcelle n°351 - 9834 m<sup>2</sup>

Parcelle n°509 - 4740 m<sup>2</sup>

#### Parcelle n° 351 :

- Zone de construction d'utilité publique:

*Tout projet important de construction ou d'aménagement fera l'objet d'un plan partiel d'affectation.*

- Lrou art.36 limite à la route - 5m

#### Parcelle n° 509:

PQ Carroz devant

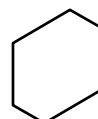
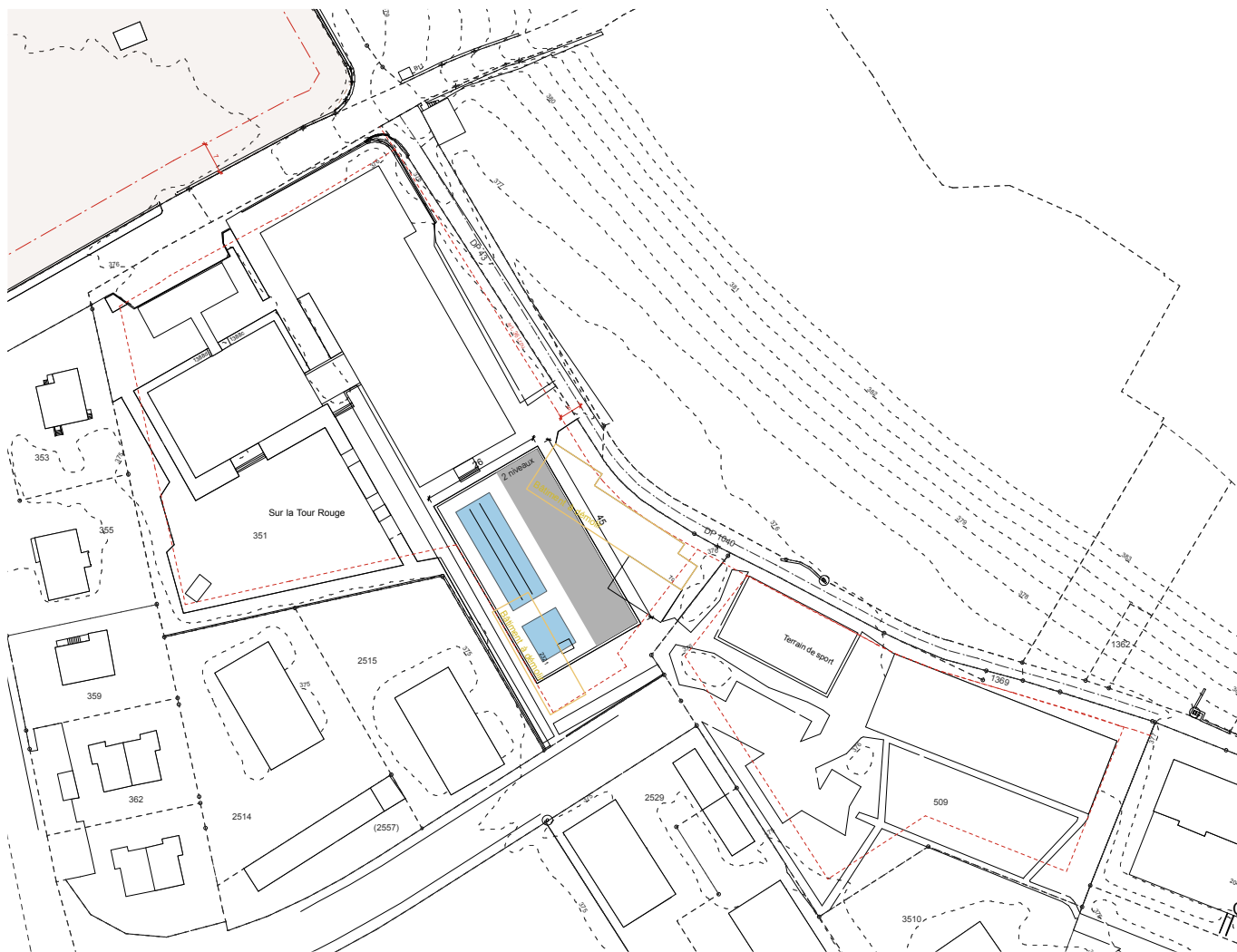
- Affectation: bâtiments et équipements scolaires

- Gabarit: altitude max. : 385.50m (~10m)

- Lrou art.36 limite à la route - 5m



- Terrain libre restant insuffisant. Préau occupé par la nouvelle construction.



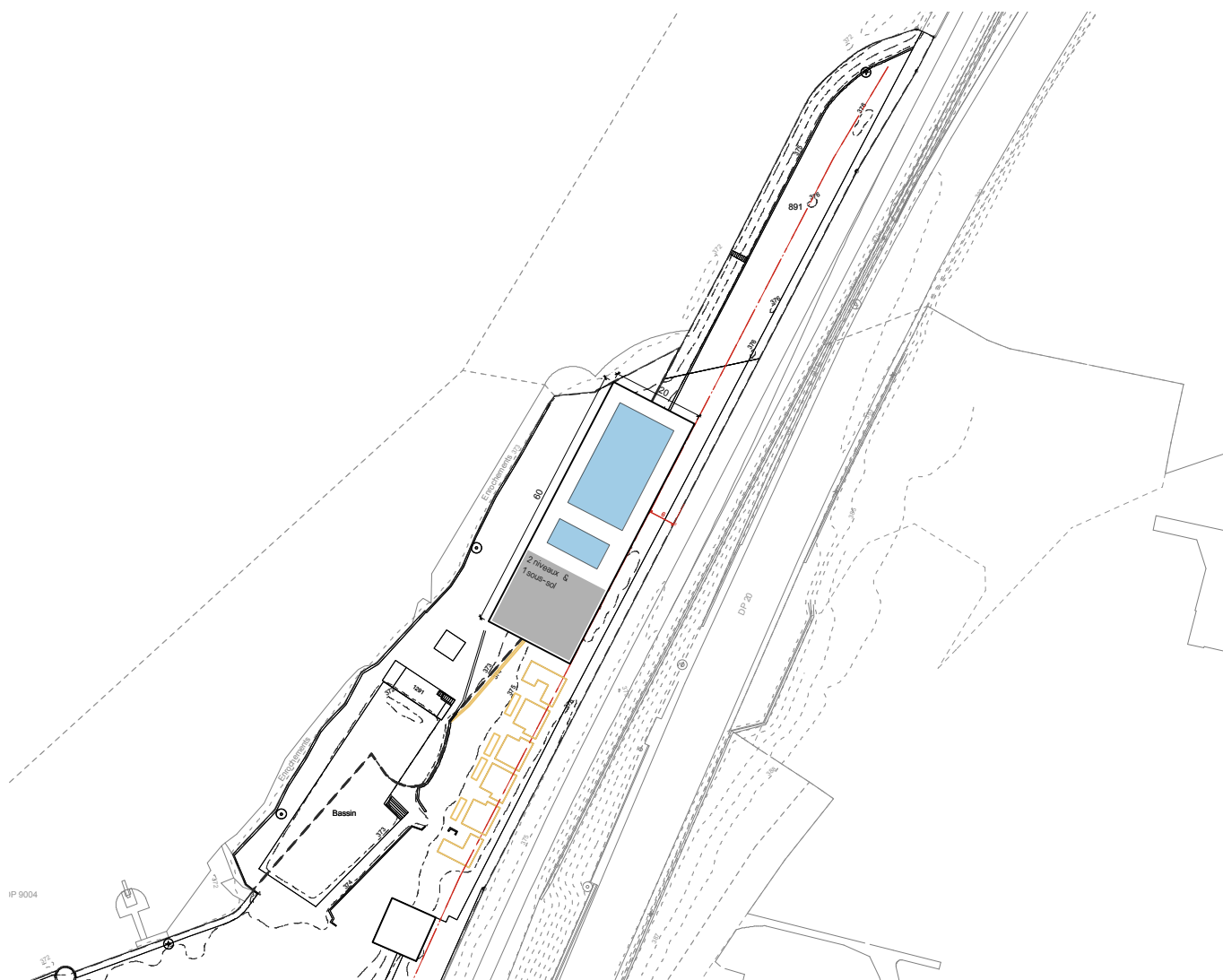
## Etude des sites - piscine subventionnée

### Site n°2 - La piscine extérieure

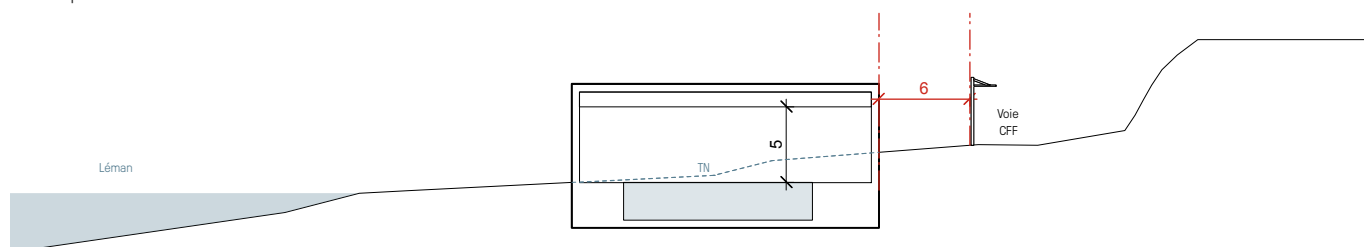
Parcelle n°891 - 13'715 m<sup>2</sup> - Parcelle n°892 - 2460 m<sup>2</sup>

- PQ « la Tinière »

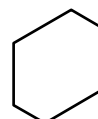
- Construction de la piscine en dehors des zones d'implantation du PQ de la Tinière.  
Etablissement d'un nouveau PQ nécessaire.
- Construction aux abords des voies de chemin de fer - risque OPAM
- Construction en bord de rive - étude géotechnique
- Possibilité de mutualisation des vestiaires et équipements avec la piscine extérieure- (majoration de 25% de la zone "annexe") - réaménagement des surfaces extérieures



Plan implantation - 1:1500



Coupe transversale - 1:500



# Etude des sites - piscine minimum - variante 1

## Site n°2 - La piscine extérieure

Parcelle n°891 - 13'715 m<sup>2</sup> - Parcelle n°892 - 2460 m<sup>2</sup>

- PQ « la Tinière »

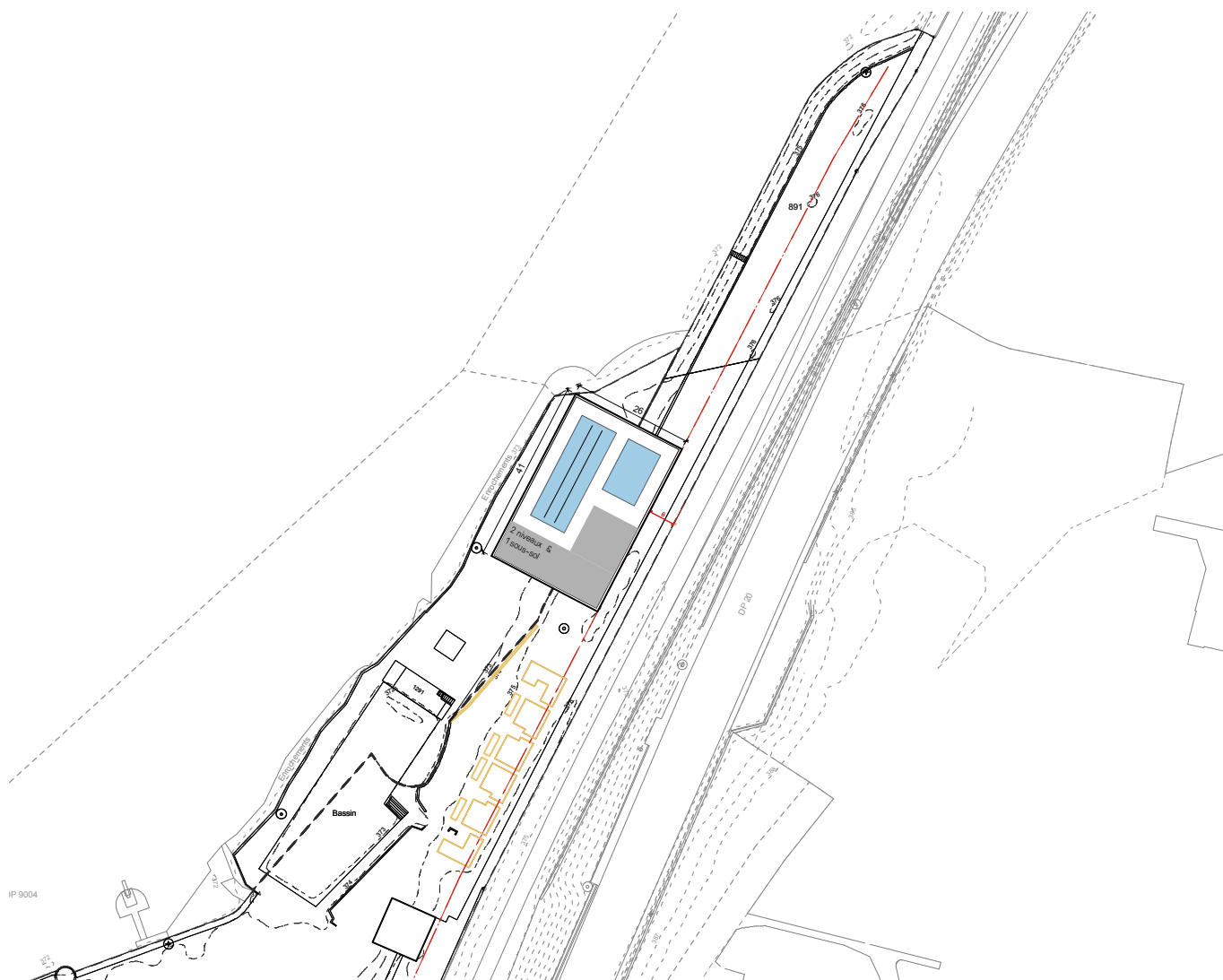
- Construction de la piscine en dehors des zones d'implantation du PQ de la Tinière.

Etablissement d'un nouveau PQ nécessaire.

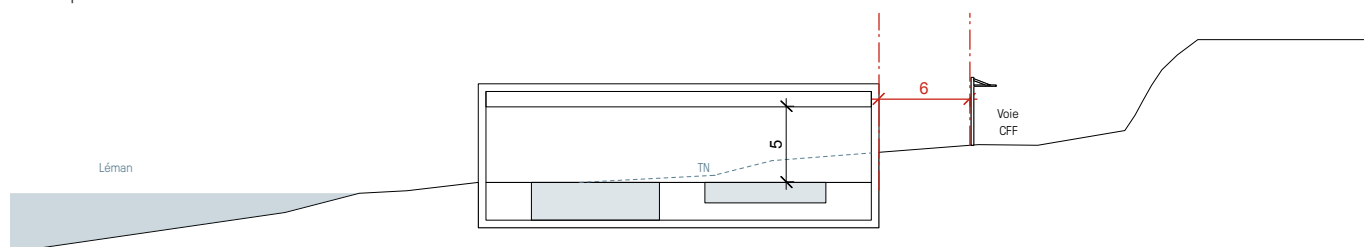
- Construction aux abords des voies de chemin de fer - risque OPAM

- Construction en bord de rive - étude géotechnique

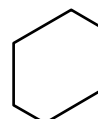
- Possibilité de mutualisation des vestiaires et équipements avec la piscine extérieure - (majoration de 25% de la zone "annexe") - réaménagement des surfaces extérieures



Plan implantation - 1:1500



Coupe transversale - 1:500



## Etude des sites - piscine minimum - variante 2

### Site n°2 - La piscine extérieure

Parcelle n°891 - 13'715 m<sup>2</sup> - Parcelle n°892 - 2460 m<sup>2</sup>

- PQ « la Tinière »

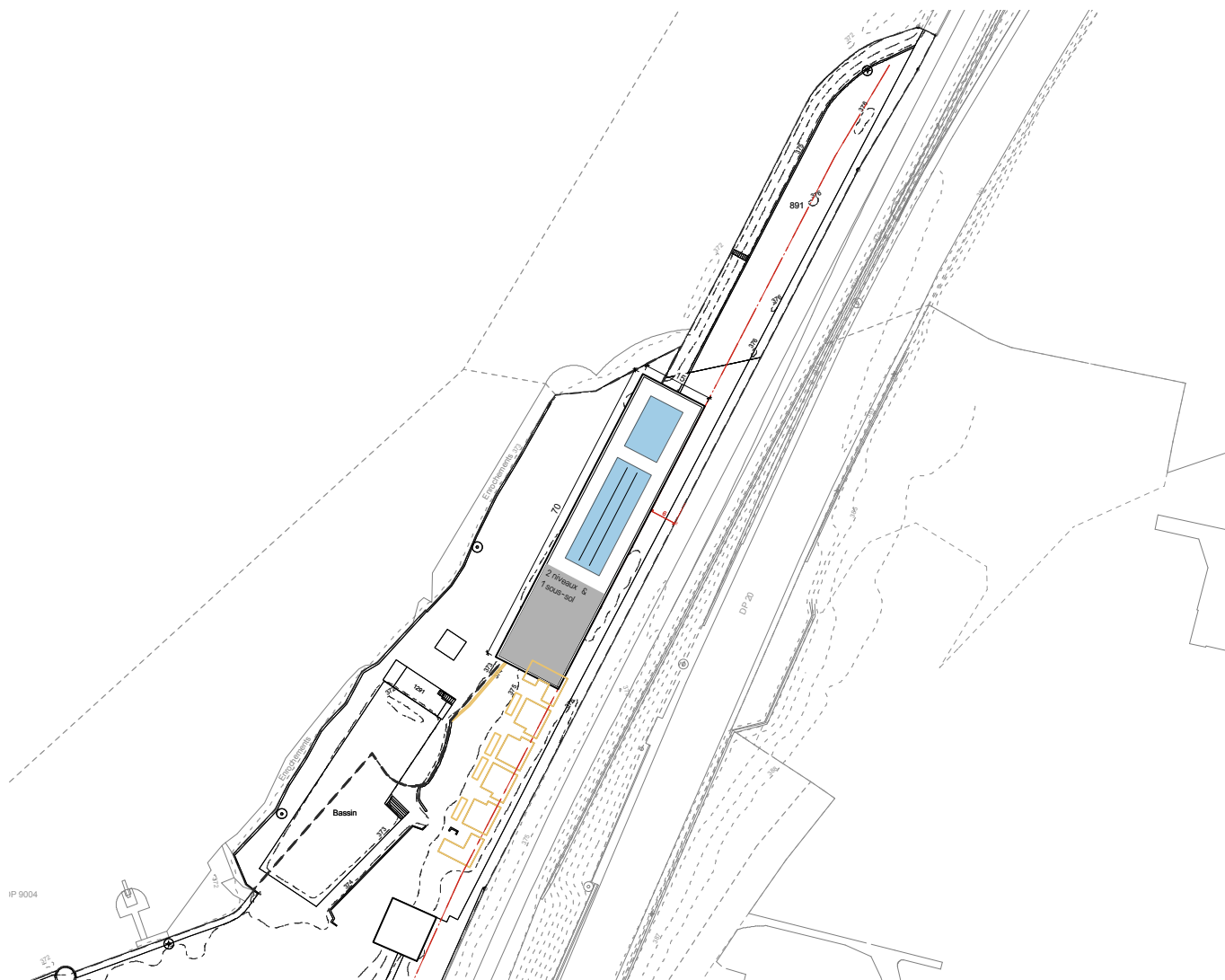
- Construction de la piscine en dehors des zones d'implantation du PQ de la Tinière.

Etablissement d'un nouveau PQ nécessaire.

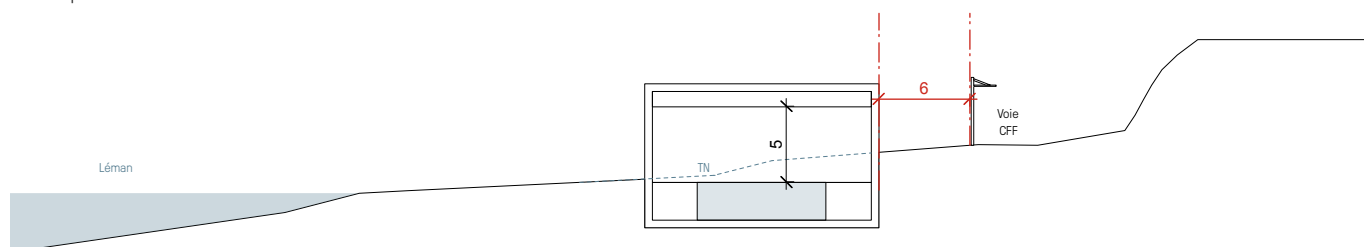
- Construction aux abords des voies de chemin de fer - risque OPAM

- Construction en bord de rive - étude géotechnique

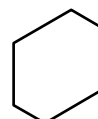
- Possibilité de mutualisation des vestiaires et équipements avec la piscine extérieure - (majoration de 25% de la zone "annexe") - réaménagement des surfaces extérieures



Plan implantation - 1:1500



Coupe transversale - 1:500



## Etude des sites - piscine subventionnée

### Site n°3 - Les Plaines

Parcelle n°1274 - 8941 m<sup>2</sup> (dont cimetière 5850 m<sup>2</sup>)

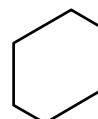
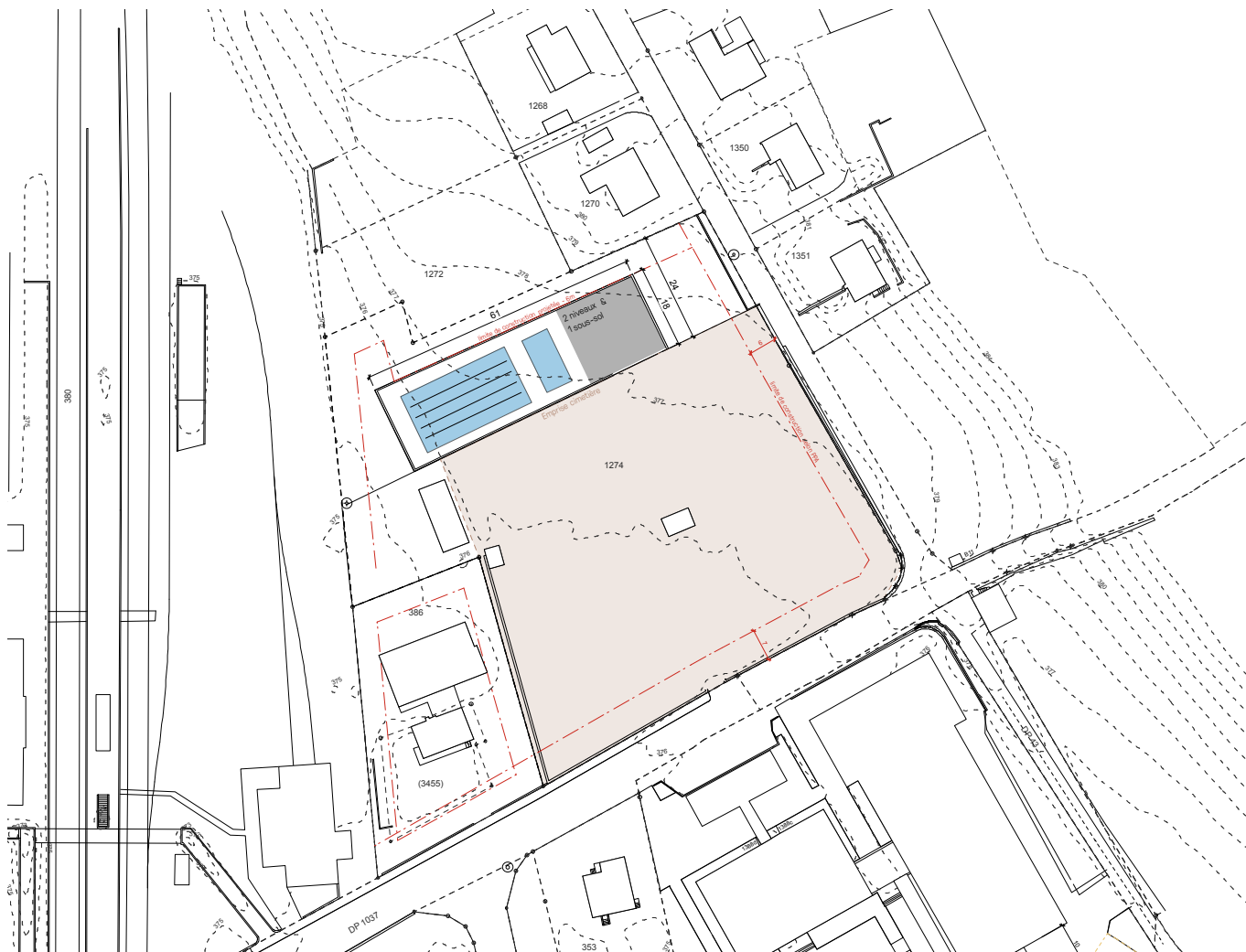
Parcelle n° 386 - 1866 m<sup>2</sup>

-PGA - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT

*Tout projet important de construction ou d'aménagement fera l'objet d'un plan partiel d'affectation.*

- PPA fixant la limite de construction le long des Routes cantonales 780b et des Rues publiques de la ville de Villeneuve et du secteur nord du territoire communal.

- Etablissement d'un nouveau PPA nécessaire.
- Partiellement en zone attenante de risque OPAM
- site à proximité de l'école de la Tour Rouge



## Etude des sites - piscine minimum

### Site n°3 - Les Plaines

Parcelle n°1274 - 8941 m<sup>2</sup> (dont cimetière 5850 m<sup>2</sup>)

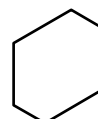
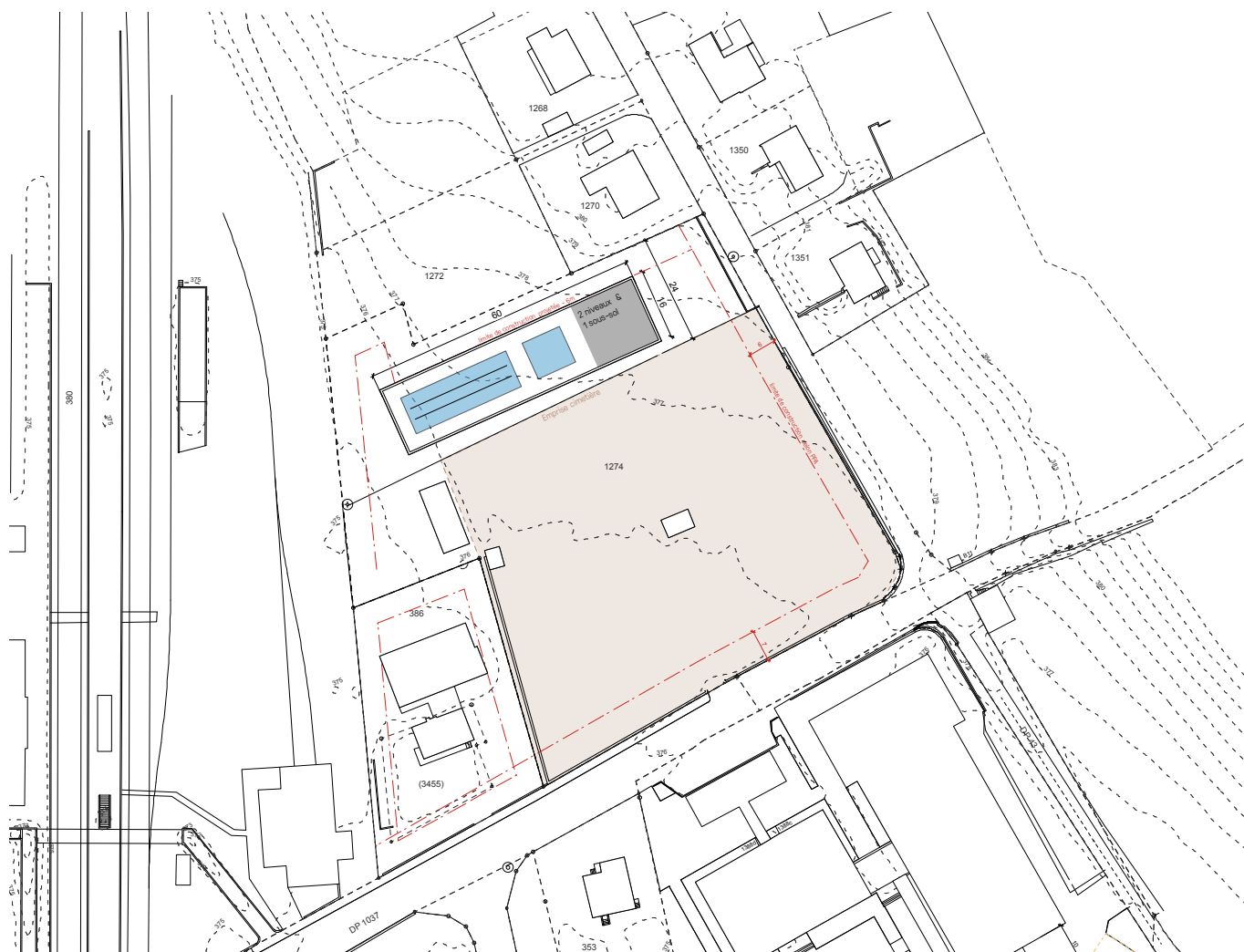
Parcelle n° 386 - 1866 m<sup>2</sup>

-PGA - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT

*Tout projet important de construction ou d'aménagement fera l'objet d'un plan partiel d'affectation.*

- PPA fixant la limite de construction le long des Routes cantonales 780b et des Rues publiques de la ville de Villeneuve et du secteur nord du territoire communal.

- Etablissement d'un nouveau PPA nécessaire.
- Partiellement en zone attenante de risque OPAM
- site à proximité de l'école de la Tour Rouge



## Synthèse

### Site n°1 - Sur la Tour Rouge

La surface libre disponible est insuffisante pour la construction d'une nouvelle piscine. Les espaces de préaux restants sont résiduels

---

### Site n°2 - La piscine en plein-air

Il existe une possibilité de trouver des synergies avec la piscine extérieure. Notamment en mutualisant les vestiaires et en réaménageant les surfaces extérieures.

L'implantation de la piscine couverte sur ce site ouvert au public plaide pour que ce bâtiment soit autant à l'usage de loisir qu'à usage scolaire.

Pour développer cette option les points suivants sont à considérer:

- Etudes complémentaires nécessaires:
    1. prise de contact avec les cff
    2. Etude géotechnique de la nature du terrain
    3. Prise de contact avec l'autorité cantonale concernant les constructions en bord de rive.
  - Nécessite la mise en place d'un nouveau plan de quartier remplaçant celui de la "Tinière".
- 

### Site n°3 - Les Plaines

Cette implantation offre la possibilité de créer un groupement scolaire avec l'école, la future UAPE et la piscine  
La position du cimetière au centre du site peut-être toute fois problématique.

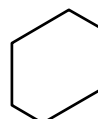
Pour développer cette option les points suivants sont à considérer:

- Une planification globale du site est recommandée (école, piscine et UAPE) en questionnant la position du cimetière.
  - Prise de contact avec les CFF concernant le risque OPAM
  - Nécessite la mise en place d'un plan partiel d'affectation
- 

Cette étude de faisabilité montre qu'aucun des terrains analysé ne présente en l'état des conditions idéales pour l'implantation d'une piscine.

D'une manière générale, si la place à disposition est présente, des plans complémentaires doivent être réalisés au niveau urbanistiques pour légaliser cette nouvelle construction (PQ ou PPA).

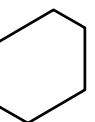
Dans tous les cas les auteurs de l'étude préconisent la mise en place d'un concours d'architecture pour le développement de ce projet.





## Annexe I

### Dimensionnement d'une piscine subventionnée Etude du concours de St Prex



# Etude du programme d'une piscine subventionnée minimum

Dimensionnement basé sur le résultat du concours de la piscine de St Prex

Famille

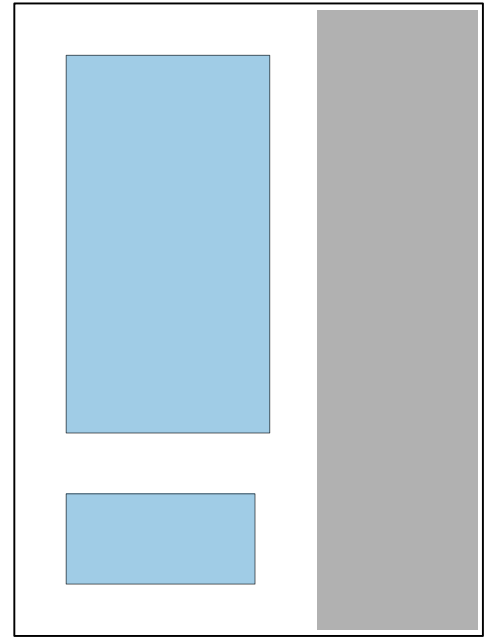
## RECTANGLE

31

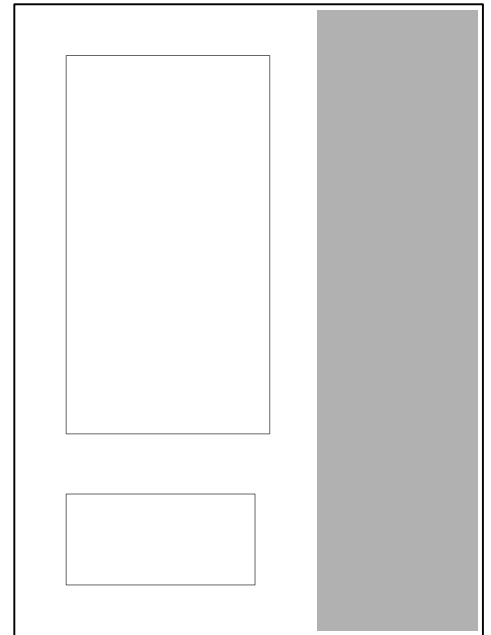


42

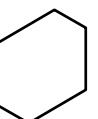
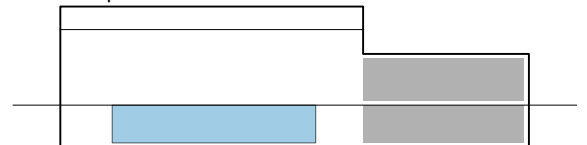
rez



s-sol



coupe



# Etude du programme d'une piscine subventionnée minimum

Dimensionnement basé sur le résultat du concours de la piscine de St Prex

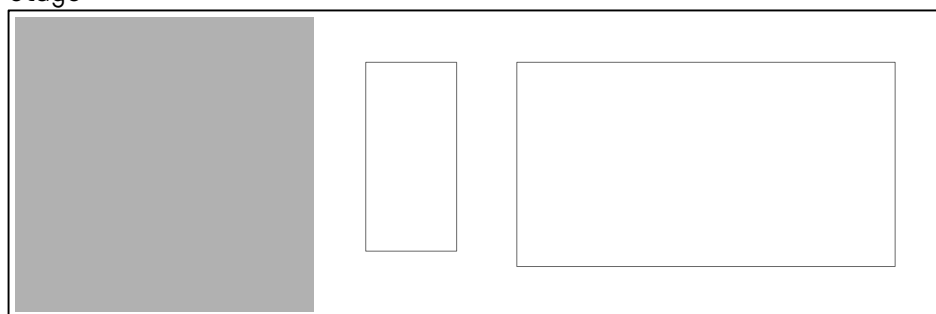
Famille

**BARRE**

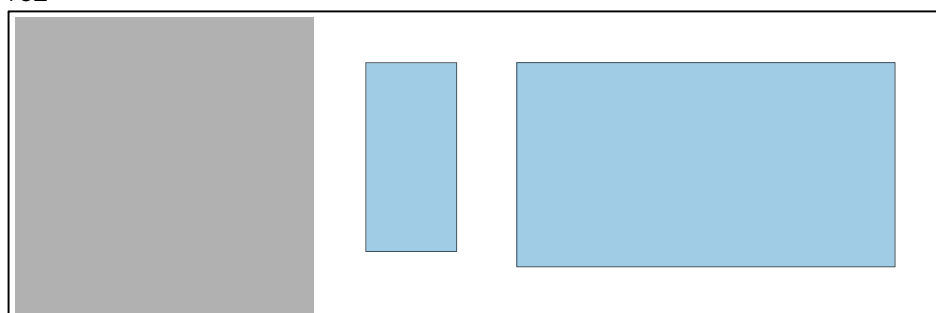
42

20.5

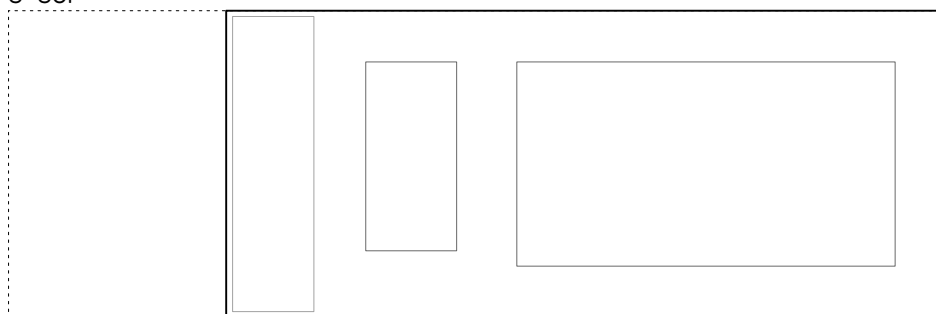
étage



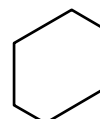
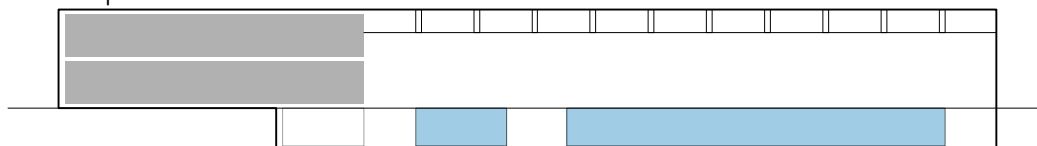
rez



s-sol



coupe



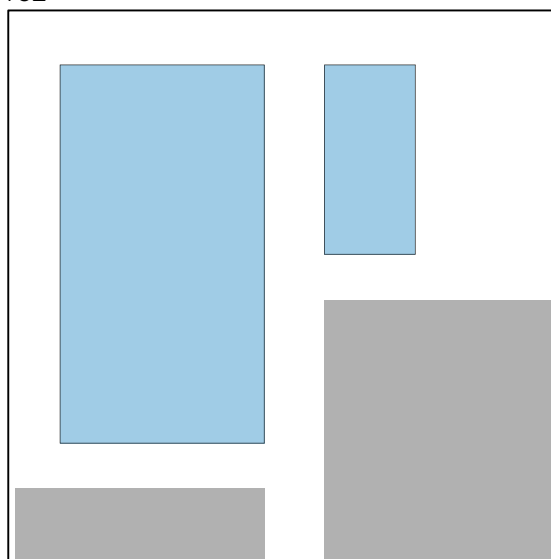
# Etude du programme d'une piscine subventionnée minimum

Dimensionnement basé sur le résultat du concours de la piscine de St Prex

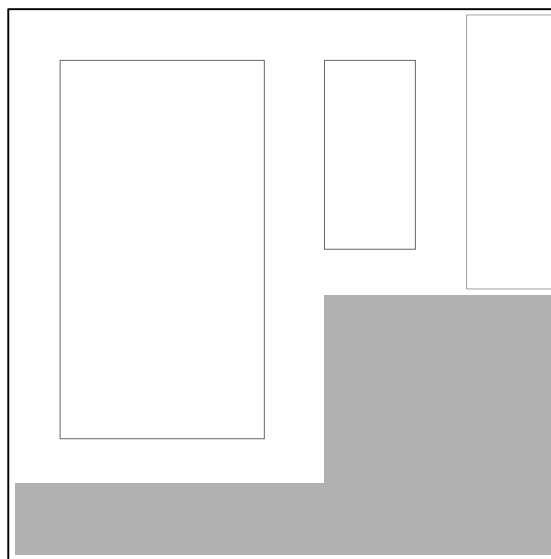
famille  
**CARRE**

37  
■ 37

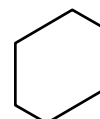
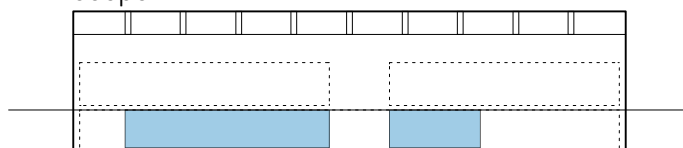
rez



s-sol



coupe



## Annexe II

Plans de quartier

Cette annexe est disponible sur demande au CoDir  
Les formats des plans sont supérieurs à du A3